



Tabac au travail et au restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 14 octobre 2002

Je souffre de plus en plus du non-respect des fumeurs des lois anti-tabac : - au travail : même avec toutes les dispositions, de plus en plus de fumeurs ne comprennent pas qu'ils gênent : je travaille à côté d'une machine à café et sans arrêt je sens la fumée et mon bureau voisin est occupé par quelqu'un qui fume toute la journée

- au restaurant : il y a très peu de restaurants ayant un endroit non-fumeur, ou alors il est coincé entre la porte des toilettes et la poubelle les plus beaux endroits sont réservés aux fumeurs, c'est insupportable : à quand l'interdiction pure et simple de fumer dans les restaurants, quitte à avoir des fumoirs aérés et séparés ??????

Une non-fumeuse qui en a vraiment marre de l'hypocrisie des fumeurs

VB

Réponse :

Pour ce qui concerne l'exposition forcée au tabagisme sur votre lieu de travail, consultez les conditions particulières qui s'y rattachent ainsi que la méthode pratique pour être protégé contre le tabagisme en entreprise.

Dans les restaurants, vous pourrez : connaître vos droits, en consultant les conditions particulières d'application de la loi dans ce type de lieu. agir, en utilisant cette méthode pour faire appliquer la loi EVIN dans les restaurants.

Restant à votre disposition pour plus de précisions,